RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 31A08B43-FD08-4605-A955-1AC2691AD4B2

A.P.O (AMENAGEMENT PISCINE OBERSON)
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 278 chemin de la Grippière
97170 PETIT BOURG
813 280 484 RCS POINTE A PITRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

LE TRENTE-ET-UN OCTOBRE,

A DIX HEURES (10H00),

Les associés de la **Société A.P.O (AMENAGEMENT PISCINE OBERSON)** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire278 chemin de la Grippière, 97170 PETIT BOURG, sur convocation faite par la Présidente à chaque associé.

Sont présents :
Monsieur Bruno OBERSON, titulaire de .....499 parts sociales en pleine propriété,
Madame Séverine OBERSON, titulaire de .....501 parts sociales en pleine propriété,
Total des actions des associés présents : 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par **Madame Séverine OBERSON**, en sa qualité de Présidente de la Société.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Docusign Envelope ID: 31A08B43-FD08-4605-A955-1AC2691AD4B2

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le lecture du rapport de la Présidente, constate qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Bruno OBERSON

[redacted]

Madame Séverine OBERSON

Signé par :
[redacted]
31207750FE16432...